

Plan Local d'Urbanisme

MISE À JOUR N° 3

TOME 2

5. ANNEXES

5.2 – SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

5.2.2 – PLANCHES GRAPHIQUES DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer

2^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	19 décembre 2019
Ré-approbation de la 2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	31 juillet 2020
Mise à jour n° 1 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	21 octobre 2020
Mise à jour n° 2 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	19 février 2021
Modification n° 1 du PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	5 mai 2022
Mise à jour n° 3 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	19 MAI 2022

		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôtel de Ville Service Urbanisme	Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 99 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15	Le Concorde 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44
www.ampmetropole.fr	www.fos-sur-mer.fr	Courriel : sec@luyton.fr

I1 : Transport de Matières Dangereuses (gaz, hydrocarbures et produits chimiques)

Premiers Effets Létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant sans éloignement des personnes

GEOSTOCK

Pipeline Fos-Manosque

PEL: Seuil des effets létaux

ELS : Seuil des effets létaux significatifs

IRE : Seuil des effets irréversibles

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I4 : Réseau de transport d'électricité (RTE)

Ligne aérienne (RTE)

Ligne souterraine (RTE)

commune

parcelle

bati

SUP TMD : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [des] transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement »

SUP I3 Pipeline Fos-Manosque : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis ; elle ne peut être reproduite ni communiquée à des tiers à des fins commerciales sans autorisation spécifique de GEOSEL MANOSQUE". Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité des réseaux de canalisations exploités par GEOSTOCK ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 et R.554-38."



Source cadastre : Direction Générale des Finances Publiques - mise à jour PCI 2020



Plan Local d'Urbanisme

MISE À JOUR N° 3

TOME 2 5. ANNEXES

5.2 – SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
5.2.2 – PLANCHES GRAPHIQUES DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
5.2.2.2 – PLAN MULTI-SUP 2 – ÉCHELLE 1/25 000

Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer	
2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	19 décembre 2019
Ré-approbation de la 2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	31 juillet 2020
Mise à jour n° 1 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	21 octobre 2020
Mise à jour n° 2 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	19 janvier 2021
Modification n° 1 du PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	5 mai 2022
Mise à jour n° 3 du PLU par arrêté du Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence...	19 MAI 2022

 Métropole Aix-Marseille-Provence	 Hôtel de Ville Service Urbanisme	 Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 89 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10847 13008 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16 www.ampmetropole.fr	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15 www.fos-sur-mer.fr	Le Concorde 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44 Courriel : sec@luyton.fr